



Madame, Monsieur,

Nous vous informons que **votre enfant a été admis en 3° Prépa Pro** au lycée des Métiers Sévigné pour l'année 2017-2018.

Nous vous convions à une réunion d'information sur la classe de 3° prépa pro :

Mardi 4 Juillet à 18h

Lors de cette réunion nous procéderons à l'inscription au lycée. **Pour cela il faudra vous munir des documents ci-dessous :**

- Une photo d'identité récente
- La photocopie des vaccins
- Un chèque de 204.95 € pour les demi-pensionnaires ou de 546.32 € pour les internes à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Sévigné (si vous optez pour ce moyen de paiement) pour le règlement du premier trimestre. Vous avez aussi la possibilité de régler par **prélèvement** mensuel ou en fin de trimestre. **Les boursiers n'ont pas d'avance de frais à faire (fournir la notification de bourse).**
- Un R.I.B. (Relevé d'Identité Bancaire ou postal) du responsable pour tout remboursement par le lycée. Cela concerne tous les élèves y compris les externes.
- Un EXEAT (Certificat de radiation de l'établissement précédent).
- La photocopie recto verso de la carte d'identité (ou le passeport) de l'élève (ou à défaut la photocopie du livret de famille).
- **Pour les enfants de parents divorcés**, un extrait du jugement précisant le(s) responsable(s) légaux de l'élève. **Dans la mesure du possible, les coordonnées des deux responsables doivent être mentionnées sur la fiche de renseignements.**
- un chèque de 5 € pour l'adhésion, facultative, à **La Maison des Lycéens** (à l'ordre de la Maison des Lycéens du Lycée Sévigné, avec nom et prénom de l'élève au dos du chèque).

Aucun dossier d'inscription incomplet ne sera accepté

Attention : Si l'élève refuse son affectation, les responsables légaux devront envoyer rapidement, une lettre de refus au Lycée Sévigné. Sa place sera alors accordée à l'élève suivant sur la liste supplémentaire.